REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/43

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	27

Date de la convocation
22/03/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération
Compte Administratif 2021
Budget M49 asst (40004)

L'an deux mil vingt- deux et le mercredi 06 avril à 17h00

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (23): Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI - Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI — Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA –Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI

Pouvoirs (6) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PAQUALI - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI -

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Jean François MATTEI —— Charles MARCELLI — Pierre NATALI – Charlotte VITTORI

Monsieur Fortuné FELICELLI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Réunion de la Commission administrative sous la présidence de Monsieur Jérôme CAPPELLARO Vice-Président

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2021** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur Jean DOMINICI**, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2021,** les finances de la Communauté des Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées;

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220406-2022-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2022
Affichage : 19/04/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

Procédant au règlement définitif du budget **2021** propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Nos	Subdivisions	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT			
		DEFICITS		EXCEDENTS	
85	Section de Fonctionnement			901 741	04
06	Section d'investissement			10 192 578	62
	TOTAUX			11 094 319	66

Nos	Subdivisions	OPERATIONS DE L'EXERCICE			
		MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
85	Section de Fonctionnement	3 322 725	84	4 014 215	48
06	Section d'investissement	9 405 989	60	1 927 686	02
	TOTAUX	12 728 715	44	5 941 901	50

Nos	Subdivisions	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
		DEFICITS		EXCEDENTS	
85	Section de Fonctionnement			1 593 230	68
06	Section d'investissement			2 714 275	04
	TOTAUX			4 307 505	72

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
Déclare toutes les opérations de l'exercice **2021**, définitivement closes et les crédits annulés.

Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Monsieur Jean DOMINICI, Président ne prend pas part au vote ; le pouvoir donné au Président n'est pas utilisé

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président de la Commission Administrative,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220406-2022-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2022
Publié le : 06/04/2022
Pour le Président et par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LORETO DI CASINCA
T. : 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 056 499 00016 - APE : 8411Z